

43ème Course de Côte Colombier Fontaine

Jeudi 21 mai 2020

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

L’ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU PAYS DE MONTBELIARD organise le jeudi 21 mai 2020 avec le concours de la municipalité de Colombier-Fontaine une compétition automobile régionale dénommée :

**43ème Course de Côte Colombier Fontaine**

Cette compétition compte pour la Coupe de France de la Montagne 2020 coefficient 1 et pour le Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2020.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bourgogne Franche-Comté sous le numéro **25 -141** en date du **19. 02. 2020**

***Organisateur technique***

Nom : BENOIT Hubert 3 Rue du Temple 25750 AIBRE

Les organisateurs s’engagent à respecter l’ensemble de la réglementation applicable à l’événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

# ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

## 1.1P. OFFICIELS

Président du collège des commissaires sportif DUROC Denis Licence n° 147050

Commissaires sportifs BOUTIN Catherine Licence n° 161086

Directeur de course BLANQUIN Dany

Directeur de course adjoint FINQUEL Gérard Licence n° 1913

Directeur de course stagiaire

Directeur de course parc assistance BRODUT Marc Licence n° 111034

Commissaire technique responsable LALLEMAND André Licence n° 55989

Commissaire technique REVERCHON Jean Louis Licence n° 6835

Commissaire technique VHC BULLIER Serge

Chargés des relations avec les concurrents REVERCHON Martine Licence n° 14505

Chargés des relations avec les concurrents FRANCE Monique Licence n° 29181

Chargé des commissaires de route REBOUL Guy Licence n° 43398

Chronométreurs SIGWALD Jacques Licence n° 11051

## 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 14 mai 2020 à minuit.

Publication de la liste des engagés le 15 mai 2020 sur le site [www.asapm.fr](http://www.asapm.fr) .

Vérifications administratives le 20 mai 2020 de 17h00 à 19h00 et le 21 de 6h45 à 9h30.

Vérifications techniques le 20 mai 2020 de 17h15 à 19h15 et le 21 de 7h00 à 9h45.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 21 mai 2020 à 10h.

Briefing des commissaires le 21 mai 2020 à 8h00 au parc des concurrents.

Essais non chronométrés le 21 mai 2020, de 9h00 à 10h00.

Essais chronométrés le 21 mai 2020 de 9h30 à 12h00.

Briefing des pilotes par écrit remis lors des vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 21 mai 2020 à 10h.

Course

* 1ère montée le 21 mai 2020 à partir de 13h00
* 2ème montée le 21 mai 2020 à partir de 14h45
* 3ème montée le 21 mai 2020 à partir de 16h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d’être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 21 mai 2020 15 mn après la fin du délai de réclamation.

Les chèques seront envoyés aux ayant droit dans la semaine suivant la course.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 21 mai 2020 à la caravane de départ.

Les réunions suivantes seront fixées par le président du collège.

## 1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 20 mai 2020 de 17h00 à 19h00 et le 21 de 6h45 à 9h30 place Baumann, à Colombier.

Vérifications techniques le 20 mai 2020 de 17h15 à 19h15 et le 21 de 7h00 à 9h45 place Baumann, à Colombier.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage (en attente).

Taux horaire maximum de la main-d’œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d’homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l’heure de fermeture de contrôle soit le 21 mai à 9h45.

A l’issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la première réunion est prévue le 21 mai à 8h00.

## 1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

# ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

# ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

## 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l’adresse suivante :

**HIRN Florence 3 rue du temple 25750 AIBRE**

Jusqu’au 14 mai 2020 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à 380 €, réduits à 190 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l’organisateur et 170 € pour les membres de l’ASA Pays de Montbéliard

**Minoration de 20 € si l’engagement est reçu avant le 6 mai : la liste sera publiée sur le site.**

**Pour les engagements reçus après cette date soit le 6 mai, les droits seront à payer en totalité.**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d’engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d’annuler l’épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**FORFAIT** : Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou email 24 heures avant le début du meeting pour obtenir une partie du remboursement des frais de participation à l’adresse suivante :

ASA PAYS DE MONTBELIARD B.P 65284 25205 Montbéliard Cedex

Téléphone : 06.80.22.32.39 ou 03.81.93.11.93 Email : [asapm25@wanadoo.fr](mailto:asapm25@wanadoo.fr)

**Aucune confirmation d’engagement ne sera envoyée.**

**Vous pouvez consulter la liste des engagés sur le site internet :** [**www.asapm.fr**](http://www.asapm.fr)

###### ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

***4.1P. VOITURES ADMISES***

#### Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

***4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS***

*Voir règlement standard des courses de côte.*

***4.3P. NUMEROS DE COURSE***

*Voir règlement standard des courses de côte.*

## 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

*Voir tableau de sécurité des courses de côte.*

# ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

# ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

## 6.1P. PARCOURS

La course de côte de Colombier-Fontaine a le parcours suivant : CD 123 entre Colombier et Ecot

La course se déroulera en **3** montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l’ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 150 m après le panneau de Colombier-Fontaine à la sortie du village

Arrivée : 100 m avant le chemin forestier à gauche

Pente moyenne - Longueur du parcours : 1500 m

Modalités de retour au départ : par convoi par le parcours de la course

Parc de départ : sortie du village de Colombier-Fontaine

Parc d'arrivée : Dans le champ à 200 m après l’arrivée

## 6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès par le CD 123 avec cadencement commandé par la direction de course.

## 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : D123 jusqu’à ligne de départ. Les conducteurs devront se ranger en file dans la zone prévue à cet effet au plus tard 10 minutes avant l’heure de départ. Le conducteur qui ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l’épreuve.

## 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

## 6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent sera situé au centre-ville de Colombier-Fontaine Place Baumann.

Le parc concurrent sera accessible à partir du mercredi 20 mai 2020 à 14h00.

Les remorques devront être garées à l’emplacement spécifié au parc.

## 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d’office) pour tous les concurrents classés est situé sur la route de course dans le sens de la descente (zone de la carrière).

## 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

* pendant les vérifications au parc des vérifications à Colombier-Fontaine
* pendant les essais et la course au parc départ : 50m avant le départ
* pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée, zone de la carrière.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

## 6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu : au départ de la course de 6h45 à la fin du délai de réclamation.

Téléphone permanence n° 06.80.22.32.39

Centre de secours le plus proche : Montbéliard - Téléphone n° 18

# ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

## 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing des pilotes par écrit remis lors des vérifications administratives.

## 7.3P. COURSE

*Voir règlement standard des courses de côte.*

Préciser la procédure de départ : horloge avec feux tricolores

## 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

# ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

# ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Le classement s’effectuera sur la meilleure montée

Le classement provisoire sera affiché 15 minutes après l’arrivée du dernier concurrent, Carrière du bas et seront établis de la façon suivante :

1 classement général

1 classement général féminin

1 classement pour chacun des groupes

1 classement par classe

1 classement général, féminin, groupe, classe sera édité sans les pilotes prioritaires.

# ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces (répartition)

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **SCRATCH** | | **GROUPE** | | **CLASSE** | | **DAME** |
| 1er | 220 € | 1er | 60 € | 1er | 100 € | Si + de 3 féminines |
| 2ème | 180 € | 2ème | 40 € | 2ème | 60 € | 1ère 60 € |
| 3ème | 120 € | 3ème | 20 € | 3ème | 30 € | Si - de 3 féminines |
| 4ème | 60 € |  |  | 4ème | 20 € | 1ère 30 € |
| 5ème | 30 € |  |  | 5ème | 10 € |  |

|  |
| --- |
| **PRIX DANS LA CLASSE : CONDISTIONS PARTICULIERES** |
| Le 1er prix sera attribué si 3 partants minimum dans la classe |
| Le 2ème prix sera attribué si 7 partants minimum dans la classe |
| Le 3ème prix sera attribué si 12 partants minimum dans la classe |
| Le 4ème prix sera attribué si 18 partants minimum dans la classe |
| Le 5ème prix sera attribué si 20 partants minimum dans la classe |
| Au cas où une classe ne réunirait pas 6 partants, les prix seront diminués de 50%  Au cas où un groupe ne réunirait pas 3 partants, les prix seront diminués de 50% |

# ARTICLE 10.3P. COUPES

Scratch 1 coupe aux 3 premiers

Classe 1 coupe par tranche de 4 partants

Dame 1 coupe par tranche de 3 partantes

Groupe et classe : coupes non cumulables (restant à la disposition de l’organisateur)

Un ou plusieurs commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le 21 mai, 15 minutes après la fin du délai de réclamation, sur Place ou à la salle Baumann à Colombier-Fontaine (en cas de pluie).